

« Collaborateur »

un mot qui n'est pas neutre

Qu'est-ce qu'un « collaborateur » ?

Dans le langage courant, un « **collaborateur** » est simplement quelqu'un qui travaille avec quelqu'un d'autre. Mais dans le monde du travail, ce mot n'a **aucune existence juridique** : le Code du Travail parle de **salarié** qui a un statut défini par un **lien de subordination** envers l'employeur.

Quand on change les mots, on change la perception. Quand on change la perception, on change les droits. Le vocabulaire managérial n'est jamais innocent : il prépare les esprits à **moins de droits, plus d'obligations, plus d'individualisation.**

Pourquoi il faut refuser ce vocabulaire managérial ?

Car on ne travaille pas **avec** l'employeur, on travaille **pour lui**, sous **son autorité**, dans un cadre légal qui reconnaît un **lien de subordination**.

Employer le terme « **collaborateur** » revient à **gommer cette réalité**, à faire croire que la relation de travail serait une coopération égalitaire, alors qu'elle repose sur des **droits**, des **obligations** et des **responsabilités** clairement distinctes.

Le mot « **collaborateur** » devient un vocabulaire idéologique qui n'est pas innocent. En réalité, il sert à **adoucir le pouvoir patronal**, à **diluer les responsabilités**, et à faire croire que tout le monde serait **dans le même bateau**. Or, quand il faut **décider, sanctionner ou licencier**, il n'y a plus de « **collaboration** » : simplement un employeur et un salarié car quand il faut produire, on est « **collaborateurs** » et quand il faut **obéir**, on redevient « **salariés** ».

Parler de « **collaborateur** », c'est aussi faire croire que tout le monde décide ensemble, **des salaires, des horaires, des embauches, des investissements, des primes, des conditions de travail...** mais de toute évidence, pour ces sujets, il n'y a plus de « **collaborateur** », c'est bien l'employeur qui garde le pouvoir.



Un mot lourd d'histoire :

En France, le mot « **collaborateur** » n'est pas neutre. Il renvoie à une période sombre où « **collaborer** » signifiait **se ranger du côté du pouvoir contre son propre peuple**. L'utiliser aujourd'hui pour désigner des salariés n'est pas anodin.

Pour la CGT seule les mots qui nomment la réalité du travail doivent être utilisés :

Salariés, Ouvriers, Employés, Agents, Travailleurs.

Parce que **nommer, c'est reconnaître**, alors qu'**effacer les mots, c'est effacer les droits**.

Conclusion :

Nous ne sommes pas des « collaborateurs ». Alors appelons les choses par leur nom : Nous sommes des salariés, avec des droits, une dignité, et une force collective, pas des mots marketing.

